

# RECHERCHE SUR LES SERVICES DE SANTE 2

Semestre 3

Code Apogée : DBH2119M

ECTS / 60 heures de cours

(24h CM + 30h TD + 6h TP  
facultatives)

**Master Santé Publique**  
**Parcours M2 Health Services and Clinical Research**

Composante de gestion de l'UE :

Responsable de l'UE :

**DOMAINE SCIENCES TECHNOLOGIE SANTE**

Département de Biologie Humaine

**Antoine DUCLOS, Pauline OCCELLI, Sandrine TOUZET, Eric VAN GANSE**

## Programme de l'enseignement :

**L'objectif** de cette unité d'enseignement « recherche sur les services de sante niveau 2 » est d'apporter aux étudiants les bases méthodologiques nécessaires à la conduite de projets de recherche sur les services de santé (*Health Services Research*) par l'approfondissement et la mise en pratique des notions abordées dans l'unité d'enseignement « recherche sur les services de sante niveau 1 ».

L'enseignement combinera cours magistraux et séances de travaux dirigés afin de faciliter l'acquisition de compétences et les interactions avec les étudiants. L'évaluation des étudiants reposera sur la rédaction d'un protocole de recherche destiné à tester une intervention ou à explorer les déterminants de la performance des services de soins.

**Les principaux thèmes** abordés seront :

- 1) Approfondissement des concepts d'accès, de qualité, de sécurité et d'efficacité des soins
- 2) Schémas d'études observationnelles/interventionnelles appliqués à la recherche sur les services de santé
- 3) Conception, implémentation et mesure d'impact d'interventions complexes destinées à améliorer les soins
- 4) Gestion et exploitation statistique de larges bases de données collectées en routine
- 5) Développement et interprétation d'indicateurs de performance hospitalière
- 6) Approche sociologique et organisationnelle de la recherche sur les services de santé
- 7) Evaluation mixte quantitative-qualitative de programmes d'amélioration des soins

## Modalités d'évaluations de l'unité d'enseignement :

Session 1 : Contrôle continu + Dossier/ Mémoire + oral /Soutenance 30 Minutes

(Modalités données à titre indicatif, les modalités précises sont votées tous les ans par le CA sur proposition du CFVU)

## Vos enseignants dans cette UE :